

## **Interpellation introduite par M. Aktas Seydi concernant la politique tarifaire communale en matière de passeports et protection du pouvoir d'achat des habitants de Saint-Josse**

Chers collègues,

Un article de presse publié récemment dans *La Dernière Heure* mettait en lumière les écarts importants de prix pratiqués entre les 19 communes bruxelloises pour la délivrance des passeports.

Cet article souligne qu'à Saint-Josse-ten-Noode, le passeport adulte coûte actuellement 85 euros, ce qui ferait de notre commune la moins chère de la Région bruxelloise pour ce document, alors que d'autres communes affichent des montants allant jusqu'à 115 euros.

Pour les enfants, le tarif mentionné est de 50 euros, là aussi dans une logique de modération par rapport à d'autres communes.

Au-delà de la simple comparaison tarifaire, cette information mérite d'être replacée dans un cadre politique plus large : celui de la protection du pouvoir d'achat de nos habitants.

Saint-Josse est une commune urbaine dense, populaire, jeune, multiculturelle, avec une part importante de ménages aux revenus modestes. Dans un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, des loyers, de l'énergie, de l'alimentation et des dépenses du quotidien, chaque coût administratif supplémentaire peut devenir un obstacle réel pour les familles.

Or, un passeport, même s'il n'est pas un document obligatoire au même titre qu'une carte d'identité, n'est pas pour autant un document de confort ou de luxe. Pour de nombreux habitants, il est un outil de mobilité, de lien familial, de démarches personnelles, de voyages nécessaires, parfois de maintien des attaches avec leur pays d'origine ou avec des proches vivant hors de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le fait que Saint-Josse pratique un tarif parmi les plus accessibles de Bruxelles apparaît comme un choix politique fort, qui mérite d'être souligné et défendu.

Il s'agit d'une approche cohérente avec l'idée selon laquelle les services communaux doivent rester financièrement accessibles, surtout dans une

commune où la pression économique sur les ménages est particulièrement forte.

Cette politique tarifaire envoie aussi un message clair : la commune ne considère pas les documents administratifs comme un levier de rendement budgétaire, mais comme un service public qui doit rester proche, juste et accessible.

C'est pourquoi je souhaite interpeller le Collège sur plusieurs points.

Mes questions sont ainsi les suivantes :

1. Le Collège confirme-t-il que le maintien d'un tarif modéré pour les passeports à Saint-Josse relève d'une volonté politique assumée de protection du pouvoir d'achat des habitants ?
2. Le Collège entend-il maintenir cette philosophie tarifaire pour les années à venir, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les communes ?
3. Une analyse comparative plus large des redevances communales a-t-elle été menée ou est-elle envisagée, afin de vérifier que Saint-Josse reste globalement une commune accessible en matière de frais administratifs ?
4. Enfin, le Collège envisage-t-il de mieux valoriser et communiquer cette politique de modération tarifaire, qui constitue un élément concret de soutien au pouvoir d'achat et de justice sociale pour les habitants ?

À l'heure où beaucoup de citoyens ont le sentiment que tout augmente, il est important de rappeler que les choix communaux comptent, eux aussi, dans la vie quotidienne.

À Saint-Josse, maintenir des tarifs administratifs raisonnables n'est pas un détail : c'est une manière très concrète de faire vivre la solidarité locale, l'égalité d'accès aux services publics et la protection du pouvoir d'achat.

Je tenais donc à saluer cette orientation, tout en invitant le Collège à la confirmer, à la consolider et à l'inscrire dans une vision plus large d'accessibilité des services communaux.

Je vous remercie.